

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Lyon, le 19 février 2020

La direction interrégionale des douanes d'Auvergne-Rhône-Alpes et la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes signent une convention de partenariat renforçant l'offre de services au bénéfice des entreprises de la région

La direction interrégionale des douanes d'Auvergne-Rhône-Alpes et la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes, représentant le réseau des 13 CCI de la région, ont signé ce jour une convention de partenariat dont l'objectif est de favoriser le développement international et la croissance des entreprises de la région, grâce à la mutualisation des compétences et le partage d'expériences de leurs équipes dédiées au développement du commerce extérieur et à l'accompagnement des entreprises.

Cette convention s'inscrit pleinement dans la dynamique engagée par la "Team France Export" qui, depuis un an, place l'entreprise au cœur d'une démarche globale qualitative afin de mieux l'accompagner sur les marchés internationaux, et ce, de façon performante, pérenne et articulée entre les différents opérateurs de cette équipe régionale.

Sa première déclinaison est la diffusion prochaine d'une publication, en coédition, dédiée aux échanges entre la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Japon, qui permettra aux entreprises d'être éclairées sur les marchés susceptibles d'être ciblés, de bénéficier des dernières actualités douanières, de partager leurs expériences en matière d'international et d'utiliser les opportunités offertes par le JEFTA, l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon, entré en vigueur en février 2019.

"J'accorde une très grande importance au renforcement de notre partenariat avec la CCIR car il participe directement à une meilleure information des entreprises.

Il permet de repositionner la douane au cœur de la stratégie de développement des entreprises à l'international.

En rassemblant l'expertise de nos services et des équipes de la CCIR, les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes bénéficieront des dernières actualités douanières et pourront maîtriser les outils douaniers ainsi que les dispositifs d'optimisation et de sécurisation optimale de leurs opérations.

C'est l'une des missions essentielles de la douane en région."

Anne CORNET, Directrice interrégionale des douanes d'Auvergne-Rhône-Alpes

"Je suis heureux de la signature de cette convention avec la Douane, qui va contribuer au développement international des entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes.

La Douane est un partenaire naturel des 13 CCI de notre réseau. Partout dans les territoires, nous menons, de longue date, des actions communes de proximité au service des entreprises et de leurs projets à l'international.

Première région industrielle de France, Auvergne-Rhône-Alpes est depuis longtemps une terre d'exportateurs. C'est en effet la deuxième région française pour le nombre d'entreprises exportatrices de biens (plus de 16 000).

L'international est un formidable levier de croissance pour nos entreprises, y compris pour nos

TPE/PME. C'est pourquoi, les Chambres de Commerce et d'Industrie se sont pleinement engagées aux côtés de la Région, de Business France et de Bpifrance au sein de la Team France Export, dont fait aussi partie la Douane et de nombreux autres partenaires de l'écosystème régional.

Notre ambition est commune : accompagner les projets à l'international de nos entreprises afin qu'elles continuent à rayonner en France et dans le monde ».

Philippe GUERAND, Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

A propos de la Direction interrégionale des douanes d'Auvergne-Rhône-Alpes

La direction interrégionale a autorité sur tous les services douaniers implantés en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle dispose de quatre directions implantées à Annecy, Chambéry, Clermont-Ferrand et Lyon.

Son réseau de cellules conseil aux entreprises couvre les douze départements de la région. Elles offrent aux entreprises un diagnostic personnalisé et un suivi gratuit pour optimiser et sécuriser leurs flux et leurs opérations douanières grâce à un accompagnement de proximité.

www.douane.gouv.fr

@douane_france

A propos de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Avec les 13 CCI territoriales, la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes constitue le premier réseau public économique de proximité au service des entreprises et des territoires. Gérées par des chefs d'entreprise, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes ont pour missions principales :

- représenter les intérêts généraux des 396 000 entreprises de l'industrie, du commerce et des services de la région ;*
- éclairer les décisions des pouvoirs publics et des entreprises grâce à leur observation et leurs analyses fines de la vie économique ;*
- accompagner le développement des entreprises à tous les stades de leur vie, notamment l'international.*

Ces appuis, qui vont de la simple information à l'accompagnement individuel, concernent, entre autres, les domaines suivants : création, transmission, reprise, formation, international, développement durable, innovation, partenariats européens, développement commercial et marketing, tourisme, intelligence économique, notamment.

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

@CCI_ARA

Contacts presse

Douane Auvergne-Rhône-Alpes : 09 70 27 27 01 - Nadège BRIDON

CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes : 04 72 11 43 61 – 06 74 96 66 04 - Julie DRUGUET